

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

ALFRED LEGOYT

Les premiers recensements de la population en France, jusqu'en 1856

Journal de la société statistique de Paris, tome 128 (1987), p. 243-257

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1987__128_243_0

© Société de statistique de Paris, 1987, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

LES PREMIERS RECENSEMENTS DE LA POPULATION EN FRANCE, JUSQU'EN 1856 ¹

Alfred LEGOYT,

*Chef du bureau de la Statistique générale de la France
Secrétaire perpétuel de la Société de Statistique de Paris*

1 — DÉNOMBREMENTS ANTÉRIEURS AU XIX^e SIÈCLE

Les premiers documents recueillis officiellement sur le nombre des habitants de la France remontent à la fin du dix-septième siècle. En 1697, une volumineuse instruction, inspirée par le maréchal de Vauban, que l'on peut considérer comme le créateur de la statistique en France, prescrit aux intendants d'ouvrir une enquête très-étendue sur la situation politique, économique et morale du pays. Dans la pensée de Louis XIV, le résultat de cette enquête était particulièrement destiné à compléter l'éducation d'homme d'État de son successeur présumé, le duc de Bourgogne, l'élève de Fénelon. La population devait naturellement figurer dans le vaste programme tracé par l'instruction ministérielle; elle s'y trouve, en effet, non pas au point de vue statistique, non pas avec l'intention de la part du gouvernement de connaître exactement ce premier élément de la force du pays, et l'influence qu'ont pu exercer sur son mouvement les guerres continuelles qui ont rempli ce règne, mais uniquement dans ses rapports avec l'impôt. « ... Dans les provinces d'impôts, écrit le ministre, il faut observer que le règlement dudit impôt a été fait depuis fort longtemps, et que, depuis, il n'a presque point été changé; et comme ce règlement a été fait eu égard au nombre des habitants qu'il y avait pour lors en chacune paroisse ou communauté, et que le nombre a changé, soit par les guerres, soit par diverses autres raisons qui causent l'augmentation ou la diminution en plusieurs lieux, il se trouve qu'à présent le règlement n'a presque plus de proportion avec le nombre des peuples. Et comme il est absolument nécessaire de rétablir cette proportion, il faut se faire représenter le premier règlement en chacun grenier ² et voir la différence qui se trouve avec le dernier... et même faire une information sommaire... du nombre des habitants, afin de pouvoir faire un nouveau règlement des impôts plus juste et plus proportionné à ce nombre. » (*Analyse des mémoires des Intendants*, par Boulainvilliers, édit. de 1752, Londres).

Les intendants recoururent aux expédients les plus sommaires pour connaître l'état de la population. Au lieu d'une énumération par tête, seule base rationnelle d'un dénombrement effectif, les uns se bornèrent à déduire le nombre des habitants de leur province des rôles de capitation dressés pour les trois années précédentes. Les autres l'évaluèrent d'après le nombre des feux, là où le mot *feu* pouvait être considéré comme l'équivalent de *famille* ou *ménage*.

Vauban est le premier qui ait recueilli et publié (*Dixme royale*, 1707), les matériaux rassemblés par les intendants sur la population. En les complétant par des recherches personnelles, pour les généralités de Metz et de Perpignan, dont les habitants n'avaient point été recensés par ces fonctionnaires, il a cru pouvoir évaluer la population de la France, en 1700, à 19,094,146 âmes, non compris la généralité de Bourges, omise par l'auteur, la Lorraine réunie à la France en 1766 seulement, la Corse réunie en 1768, le comtat Venaissin et la ville d'Avignon réunis en 1791, la ville de Mulhouse et son territoire, le comté de Montbéliard, réunis en 1793.

1. Extrait d'un article paru, sous le titre « Du mouvement de la population de la France », dans le Journal de la Société de statistique de Paris, vol. 1, 1860, n° 5, 131 143 et n° 6, 149 167.

2. Il s'agit ici de l'impôt des gabelles dont l'assiette reposait sur le nombre des habitants de chaque communauté ou paroisse.

Vauban fait suivre le tableau dans lequel il a consigné ces résultats approximatifs de l'observation suivante, dont il a le tort de ne pas indiquer la source : « On a remarqué qu'en général, dans le nombre des habitants du royaume, il y a près de 1/10^e de femmes et de filles de plus que d'hommes et de garçons, presque autant de *vieillards et d'enfants, d'invalides, de mendiants et de gens ruinés qui sont sur le pavé, que de gens propres à bien travailler*; » — et plus loin : « ... On doit prendre bien garde de ménager le menu peuple, afin qu'il s'accroisse et puisse trouver dans son travail de quoi soutenir sa vie et se vêtir avec quelque commodité. *Comme il est beaucoup diminué dans ces derniers temps* par la guerre, par les maladies et par la misère des chères années qui en ont fait mourir de faim un très-grand nombre et réduit beaucoup d'autres à la mendicité, il est bon de faire ce qu'on pourra pour le rétablir. »

Le fait de l'existence d'un grand nombre de mendiants est attesté par un dénombrement de la province de Languedoc en 1700, que l'abbé Expilly, qui en reproduit les résultats dans son *Dictionnaire de la France et des Gaules*, assure avoir été fait par l'intendant de Baviile avec un soin tout particulier. Ce dénombrement est en outre très-curieux à ce point de vue qu'il indique le rapport qui existait, à cette époque, entre les diverses professions et même entre les diverses classes de la société. Si les chiffres donnés par Expilly sont exacts, on aurait compté en Languedoc, à la fin du dix-neuvième siècle, sur une population totale de 1,566,089 habitants, 4,497 gentilshommes, 11,369 bourgeois, 6,910 marchands, 79,025 artisans, 93,255 laboureurs, et 34,247 *mendiants*. Bien que cette énumération soit incomplète, puisqu'on n'y trouve ni le clergé, ni l'armée, ni les étrangers, ni probablement les domestiques, on est frappé du petit nombre de laboureurs par rapport aux artisans et surtout du chiffre relativement énorme des mendiants : 1 sur 45 habitants ! Les diverses omissions que nous venons de signaler sont d'ailleurs attestées par l'écart insolite que l'on trouve dans le rapport des hommes et des femmes adultes. Sans doute, les guerres qui avaient ensanglanté la plus grande partie du dix-neuvième siècle avaient dû faire des vides considérables dans la population mâle adulte; cependant les pertes de cette population n'avaient pu être telles que, pour 308,516 femmes, selon Baviile, on n'ait trouvé que 195,056 hommes. Ce qui frappe encore dans ce document, s'il mérite quelque confiance, c'est la proportion considérable et inusitée des enfants des deux sexes au total de la population : 1,028,270 sur 1,566,089 ou 65 p. 100. En considérant comme appartenant à l'enfance les âges de 0 à 15 ans, ce rapport n'était en 1851, d'après le dénombrement opéré cette année, que de 27 p. 100. Cette grande différence est significative; elle atteste qu'au dix-septième siècle un petit nombre d'enfants seulement arrivaient à la virilité et elle donne une idée des ravages que devaient causer, dans une population adulte si clair-semée, les guerres de cette époque, bien que, comparativement à celles du dix-neuvième siècle que l'on a justement appelées les guerres des masses, elles fussent faites avec de petites armées.

Il paraît d'ailleurs certain qu'à cette époque, la population de la France avait subi une certaine diminution. Les intendants sont unanimes sur ce point, bien que leurs évaluations soient probablement très-exagérées. M. de Phélippeaux, dans son *Mémoire sur la généralité de Paris*, écrit en 1700, en indique les causes en ces termes (*Manuscrit*, vol. I^{er}, p. 649) : « Le peuple a été autrefois plus nombreux qu'il n'est présentement. C'est un fait constant. La preuve s'en tire des registres anciens des villes et des rôles des tailles des paroisses qui contiennent l'ensemble des feux; lesquels comparés à ceux d'aujourd'hui, la diminution s'y trouve assez considérable... Les causes générales de cette diminution, qui est de moitié dans quelques élections, du tiers ou du quart dans les autres, sont la guerre, la mortalité de 1693, la cherté des vivres, les impositions extraordinaires. Les causes particulières sont les logements et les passages fréquents des gens de guerre; la sortie des religionnaires hors ce royaume (révocation de l'édit de Nantes), etc... »

L'intendant de Champagne, parlant de la ville de Troyes, signale ainsi la décadence de cette ville : « ... Troyes, naguère la plus marchande ville de France, est tellement tombée, qu'il n'y reste plus 20,000 âmes de 60,000 qui y étaient autrefois. »

L'intendant de Picardie : « Autrefois la population était plus élevée de 1/12^e. »

L'intendant de l'Orléanais : « La population est diminuée de 1/5^e; les protestants sont réduits au tiers. »

L'intendant de Tours : « ... On connaît sensiblement cette diminution des habitants par celle des loyers des maisons, qui sont réduits au tiers de leur ancien prix, et par la ruine des maisons, dont on vend les matériaux, au lieu de les rétablir. »

L'intendant d'Anjou : « Le peuple est diminué de 1/4 depuis trente ans. »

L'intendant de Lyon : « ... Avant la dernière guerre et les mortalités de 1693-94, il y avait 1/6^e d'habitants de plus; la ville de Lyon seule est diminuée de 20,000. »

L'intendant de Lorraine : « Le peuple lorrain est diminué des 2/3 depuis l'année 1632; cela paraît par les anciens rôles et autres renseignements. »

Vers le milieu du dix-huitième siècle, on voit se produire, en l'absence d'un nouveau dénombrement ou d'une nouvelle évaluation officielle ¹, les conjectures les plus diverses et les plus hasardées sur le chiffre réel de la population de la France. Les économistes, dans l'intérêt de leurs doctrines, propagent l'idée d'une diminution considérable. L'un d'eux, le marquis de Mirabeau, écrit dans l'*Ami des hommes*, on ne sait sur quelles données, que la France ne compte plus que 18,107,000 habitants. L'auteur de l'article *Population* de l'*Encyclopédie* (Quesnay fils, selon les uns, Damilaville selon d'autres), va bien plus loin : « ... La guerre ruineuse d'Espagne, dit-il, la diminution des revenus du royaume, causée par la gêne du commerce et par les impositions arbitraires, la misère des campagnes, la désertion hors du royaume, l'affluence des domestiques que la pauvreté et la milice obligent de se retirer dans les grandes villes, où la débauche leur tient lieu de mariage; les désordres de luxe dont on se dédommage malheureusement par une économie sur la propagation, etc., etc., toutes ces causes n'autorisent que trop l'opinion qui réduit aujourd'hui le nombre des hommes du royaume à seize millions!... » Herbert, partisan des économistes, publie le tableau le plus sombre de la population de nos campagnes : « ... Quand on s'éloigne de la capitale et des grands chemins, il n'y a pas d'endroits où on ne rencontre des terres incultes. L'on voit, surtout dans l'intérieur du royaume, les tristes restes de villages abandonnés. Dans des cantons entiers, les habitants, mal couverts, mal nourris, livides et décrépits avant l'âge, ne promettent point une postérité vigoureuse. » (*Essai sur l'agriculture*, 1765). Montesquieu, subissant, sans les discuter, l'influence des opinions accréditées par les économistes, se range également à l'idée d'un mouvement de dépopulation en France et dans le reste de l'Europe. « ... Il y eut, dit-il, dans la plupart des contrées de l'Europe, plus de peuple qu'il n'y en a aujourd'hui. » Et plus loin : « ... De tout ceci, il faut conclure que l'Europe est, même aujourd'hui, dans le cas d'avoir besoin de lois qui favorisent la propagation de l'espèce humaine. » (*Esprit des lois*, livre XXIII, chap. XXVI.)

Les cours souveraines se font elles-mêmes l'écho des plaintes générales sur la dépopulation. Le Parlement de Dijon, dans des remontrances du 9 janvier 1767; le Parlement de Bordeaux, dans le dispositif d'un arrêt du 27 février 1765, signalent une prétendue diminution du nombre des habitants du ressort. Cette dernière cour, voulant constater les progrès du mal, ordonne un dénombrement triennal de toutes les *villes* (pourquoi les villes seulement?) de la juridiction, comprenant « les hommes et les femmes, les maisons religieuses, les pensionnaires, les domestiques de ces maisons, les hôpitaux et établissements de charité, les manufactures, les maisons de force... » Il y a lieu de croire que ce dénombrement n'eut jamais lieu.

1. Des recherches faites avec soin nous autorisent à penser que le prétendu dénombrement de 1762, cité dans divers documents, même officiels, est tout simplement le résultat d'une évaluation due à l'abbé Expilly (*Dict de la France et des Gaules*, art. *Population*, p. 806).

C'est alors qu'entrent en lice les adversaires des économistes pour démontrer le peu de fondement et surtout le peu de sincérité de leurs évaluations. Répondant à l'article *Population* de l'*Encyclopédie* par son article *Population* du *Dictionnaire philosophique*, Voltaire évalue le nombre des habitants de la France, vers le milieu du siècle, à 20 millions. « Je me trouve d'accord dans ce calcul avec l'auteur de la *Dixme royale*, attribuée au maréchal Vauban, et surtout avec le détail des provinces donné par les intendants, à la fin du siècle dernier. Si je me trompe, continue-t-il en faisant allusion aux économistes, ce n'est que de 4 millions, et c'est une bagatelle pour les auteurs. » Plus tard, il reproduit la même évaluation dans l'*Homme aux quarante écus*, pamphlet dirigé contre les économistes.

Les sarcasmes et même les observations judicieuses de Voltaire ne pouvaient avoir la même autorité que les faits consciencieusement observés. En 1766, Messance (pseudonyme, dit-on, de M. de Monthyon), publie, sous le titre de *Recherches sur la population*, des documents recueillis avec le plus grand soin, par lesquels il démontre que, dans les généralités d'Auvergne, de Lyon, de Rouen, d'Alençon, d'Auch, de Pau, dans les provinces de Bourgogne et de Provence, et dans un grand nombre de villes prises au hasard sur divers points de la France, la population, mesurée par l'excédant des naissances sur les décès et, dans quelques cas, par des dénombremments locaux, doit s'être accrue d'un treizième depuis 60 ans. Appliquant au reste de la France cette proportion d'accroissement, il trouve un chiffre de 23,109,000 habitants, en 1763.

A peu près en même temps, l'abbé Expilly, dans son *Dictionnaire des Gaules et de la France*, est amené, par des recherches personnelles très-nombreuses, à évaluer la population, en 1764, à 20,905,413, non compris la Lorraine, à laquelle il attribue un chiffre de 620,000 habitants, ce qui porterait la population totale à 21,525,413. Plus loin, il croit pouvoir l'élever à 21,821,881. Le savant abbé justifie ainsi cette dernière évaluation : « Des recherches immenses, faites avec le plus grand soin, et la plupart à nos frais (les autres nous ayant été fournies gratuitement), nous mettent en état d'assurer que la population de la France est actuellement telle que nous la publions dans le tableau suivant. » (Suit un tableau de la population, par généralités.) Il ajoute : « La France est donc peuplée de plus de 20 millions d'âmes, et non pas de 14, 16 ou 18 comme quelques-uns l'ont prétendu. Il y a plus, nous osons soupçonner que ce beau royaume est encore plus peuplé que nous ne le faisons présentement, et nous ne croyons pas trop hasarder en ajoutant qu'il contient au moins 22 millions d'habitants. Nous nous fondons : 1° sur nos propres documents, recueillis avec le plus grand soin, et desquels il résulte que, depuis 60 ans environ, la population est augmentée d'au moins 1/7 dans plusieurs provinces. D'où il suit que, si, vers 1700, le royaume était peuplé, selon Vauban, de 19,094,146 habitants, il doit l'être présentement de 21,821,881. » L'auteur cite à l'appui de sa thèse divers dénombremments postérieurs à ceux des intendants, et dont il garantit la sincérité. Nous résumons ci-après les plus importants.

Provinces ou généralités	Chiffres de Vauban	Dates des nouveaux dénombrements	Résultats
Franche Comté	340,720	1761	650,000 ¹
Généralité de Lyon	363,000	1757	520,000
Province d'Auvergne	557,068	1757	638,000
Dauphiné	527,397	1730	582,426 ²

Forbonnais ne croyait pas à une dépopulation de la France, et il en donne la raison dans ses *Principes et observations économiques* : « ...Par les rôles des gabelles, il paraît que la population est augmentée graduellement depuis 1696, et cette preuve nous paraît sans réplique, parce que personne

1. Expilly fait remarquer que le chiffre de 340,720 habitants, attribué à la Franche-Comté, en 1698, est très-probablement de beaucoup inférieur à la vérité. Il en donne pour preuve ce fait assez concluant, qu'en multipliant seulement par 25 le nombre moyen annuel des naissances de cette province de 1753 à 1762, on arrive à un chiffre de 654,432. Or, dit-il, il est difficile de croire que sa population ait pu doubler en 70 ans.

2. Malgré la distraction, par le traité d'Utrecht, au profit du roi de Sardaigne, d'un territoire contenant 16,188 habitants.

ne va au-devant de l'impôt. Les dénombrements faits en Alsace, en Auvergne et dans le Limousin par des personnes de mérite, attestent également que la population s'y était trouvée accrue depuis cette époque. Or, ces trois généralités forment un préjugé si favorable pour le reste, qu'il ne pourrait être détruit que par des faits authentiques et multipliés. Il paraît donc que les dénombrements qui portent la population à 20 millions, non compris la Lorraine, ne sont pas exagérés... Si la dépopulation a eu ses causes, la population n'a-t-elle pas aussi les siennes? *Une paix de quinze années, l'essor du commerce rendu plus vif par la stabilité des monnaies, la révolution très-marquée qu'il a faite dans le travail et l'aisance du peuple*, toutes ces causes réunies ont contribué à rendre les mariages plus fréquents et plus féconds, en multipliant les moyens de nourrir une famille... Rien n'est plus injuste que les plaintes sur la dépopulation des campagnes. Lorsque ces années dernières, le gouvernement a écrit dans toutes les généralités du royaume pour s'informer de l'emploi que l'on pourrait donner à quatre ou cinq mille familles canadiennes, les bureaux d'agriculture ont tous répondu *qu'il y avait plus de monde dans les campagnes qu'il n'en fallait*, etc. »

Buffon recourt à un calcul assez étrange et peu digne de lui pour déterminer la population de la France en 1767. « Suivant l'abbé Expilly, dit-il, tout le royaume de France contient 41,000 paroisses. Les deux bailliages de Semur et de Saulieu, contenant 138 paroisses, sont donc dans le rapport de 138 à 41,000. Le nombre des décès annuels dans ces deux bailliages étant de 2,020 14/15, et (d'après la formule qui admet le rapport de 1 décès sur 35 habitants) ce nombre devant être multiplié par 35, on a 70,732 pour la population des bailliages. *Ce nombre multiplié à son tour par 41,000 (nombre des paroisses), et divisé ensuite par 138, produit 21,014,777 pour la population du royaume*, non compris Paris, ayant 658,000 habitants, ce qui ferait 21,672,777 habitants. » (*Hist. nat.*, édit. de l'an VII, tome 24, p. 63.) Il est assez singulier que le résultat obtenu par un procédé aussi empirique concorde à peu près exactement avec le chiffre déterminé, après de laborieuses recherches, par Expilly.

Mojeau (*Recherches et considérations sur la population*, 1778) estime, d'après un petit nombre de faits recueillis dans diverses généralités, et séparément pour les villes et les campagnes, que, de son temps, la population de la France est assez approximativement égale au résultat de la multiplication du nombre moyen annuel des naissances par 25, ou des mariages par 114, ou des décès par 30. « Le nombre commun des naissances du royaume pendant cinq années, est de 928,918; or, comme deux naissances doivent, dans l'évaluation de la population du royaume, faire présumer l'existence au moins de 51 individus, on doit compter en France environ 23,500,000 ou 24,000,000 d'habitants; le nombre juste, suivant ce calcul, serait 23,687,409. Si l'on prend pour base le nombre des mariages, base moins sûre que la précédente, ce nombre, qui est de 162,180, donnerait 23 millions d'habitants et plus. Si la supputation est faite d'après les décès (genre d'estime sur lequel nous avons témoigné notre défiance), 793,931 décès, nombre commun pris sur cinq années, donnent, suivant le terme d'appréciation adopté pour le royaume, 23,817,930 habitants. » (Page 65.)

Le chevalier des Pommelles, auteur de l'ouvrage intitulé : *Tableau de la population de toutes les provinces de France* (1789), paraît être, de tous les écrivains dont nous venons de parler, celui qui a fait les recherches les plus considérables pour déterminer le chiffre de la population d'après le nombre annuel des naissances, mariages et décès. « ... J'ai parcouru, dit-il, tout le royaume; j'ai vu le relevé des registres de toutes les intendances; j'ai fait ou vérifié tous les calculs moi-même : d'après cela, je crois pouvoir assurer que, dans l'état actuel des choses, l'estimation de 25,065,883 âmes est ce qu'on peut avoir de plus certain. »

Ce chiffre diffère peu de celui que Necker a déduit du nombre moyen annuel des naissances $\times 25 \frac{3}{4}$. L'évaluation de Necker, quoique antérieure à celle de des Pommelles, étant la plus accréditée et ayant donné lieu, de nos jours, à des discussions très-animées, nous croyons nécessaire de reproduire le passage de son livre de *l'Administration des Finances* où il l'a consignée : « Les opinions ne pouvant

pas être réunies sur la proportion précise qu'on doit adopter pour juger de la population par le nombre des naissances, et ayant hésité moi-même entre 25 1/2 et 26, je prendrai ici un terme moyen. Ainsi, pour évaluer la population du royaume, je multiplierai les naissances par 25 3/4. » Necker fait suivre cette observation d'un tableau contenant le nombre annuel des naissances pour chacune des années de la période 1771 à 1780. « ... Si, au lieu de ce tableau, composé de dix années, continue-t-il, on arrêta seulement son attention sur les cinq dernières (1776-1780), on trouverait que, pendant cet intervalle, le nombre des naissances s'est élevé à 4,816,038, ce qui fait pour l'année commune 963,207. Et ce nombre, $\times 25 \frac{3}{4}$, donnerait un total de 24,802,580 individus. » Après avoir indiqué les circonstances qui lui permettent de croire que ce chiffre est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité, il termine ainsi : « ... C'est pour toutes ces raisons, et d'autres encore, que je suis fermement persuadé qu'aujourd'hui, dix-huit mois après la paix, les naissances du royaume, y compris la Corse, s'élèvent à plus de 1 million, ce qui indiquerait une population de près de 26,000,000 d'âmes. Cependant, pour ne point trop s'écarter des idées communes et des bases le plus généralement adoptées, c'est sur une population de 24,800,000 âmes que l'on fondera tous les calculs dans la suite de cet ouvrage. »

Quelques années auparavant, en 1775, Necker, dans son livre sur *la Législation et le Commerce des grains*, avait cru devoir déterminer la population non pas d'après le nombre moyen des naissances $\times 25 \frac{3}{4}$, mais par le nombre moyen des décès $\times 31$. « ... D'après divers renseignements donnés par MM. les intendants, dit-il, on a fait un relevé des naissances, des mariages et des décès dans tout le royaume, en 1770, 1771 et 1772. L'année commune des morts est de 780,040. On les a multipliés par 33 pour trouver le nombre des habitants, comme quelques auteurs sur ces matières ont cru qu'on pouvait le faire; et il résulterait de ce calcul une population de 25,741,430. Mais comme cette proportion n'est pas généralement adoptée, j'ai formé mon calcul sur 31. Il paraîtra d'autant plus modéré, qu'il y a toujours une quantité de morts non enregistrés dans les livres mortuaires, et que, dans les recensements qu'on fait, il est plus aisé d'oublier que de multiplier. Quoi qu'il en soit, sur le pied de 31 vivants pour un mort, on trouverait, en 1775, 24,181,333 habitants dans le royaume. » (P. 39 en note.)

M. Bonvalet-Desbrosses, dans son livre des *Ressources et Richesses de la France* (1789), porte la population de la France à 27,957,267 habitants, dont 20,645,335 dans les campagnes, et 7,311,832 dans les villes. Cet auteur a le tort grave de ne pas faire connaître les éléments de son calcul. Enfin, pour épuiser la nomenclature des évaluations émanées d'hommes plus ou moins connus et qui ont fait autorité de leur temps, nous rappellerons que, dans son *Aperçu de la Richesse territoriale et des Revenus de la France*, écrit en 1787 et imprimé en 1790 par l'ordre de l'Assemblée nationale, Lavoisier n'estime la population qu'à 25 millions, dont 8 millions dans les villes et 17 dans les campagnes.

Toutes ces estimations sont fondées, comme on l'a vu, et quoi qu'en aient dit leurs auteurs, sur un très-petit nombre d'observations faites, soit dans quelques paroisses rurales, soit dans quelques villes, et ils n'ont pu déterminer le rapport des naissances aux habitants que d'après des dénombrements opérés pour l'assiette de l'impôt de la capitation et à des dates plus ou moins anciennes. Elles ne sauraient donc inspirer une grande confiance. Nous avons sous les yeux les résultats du dénombrement d'une des plus grandes provinces de France, la Bourgogne. Ce dénombrement, opéré, non dans un but financier, mais dans l'intention de connaître le véritable chiffre de la population de la généralité, a été effectué en 1786 par l'ordre des États, et imprimé en 1789 à l'imprimerie impériale. Il fait connaître le nombre des habitants, divisé par sexe et par âge pour chaque sexe. En voici le résumé :

De 0 an à 15	De 15 ans à 30	De 30 ans à 50	De 50 ans à 60	De 60 ans et au dessus	De 100 ans et au dessus	Total
355,277	300,786	274,963	102,033	72,407	20	1,005,486

Le nombre moyen annuel des naissances de la province, déduit du relevé de l'état civil pour les années 1776, 1778, 1781 et 1784 (les années intermédiaires nous manquent), est de 41,409, ainsi qu'il résulte des chiffres de détail ci-après :

1776	43,091
1778	40,134
1781	42,488
1784	39,924

En divisant la population trouvée en 1786 par ce nombre moyen, on trouve 26,7 habitants pour une naissance. Si on prend le rapport des naissances à la population dans l'année la plus rapprochée du dénombrement, c'est-à-dire en 1784, le rapport descend à 1 sur 27,7. En multipliant par ce nombre celui des naissances dans la France entière en 1784, on trouve une population de 26,748,843.

Sir Francis d'Ivernois, dans sa brochure sur *la Mortalité proportionnelle des Peuples* (1834), critique comme notablement au-dessous de la vérité les divers rapports des naissances à la population adoptés par Messance, Moheau et Necker, et cite le fait suivant à l'appui de son opinion : — « La cour de Turin, dit-il, ordonna un recensement général dans la province de Savoie... Cette enquête fut achevée en 1789. Ses résultats n'ont été mis au jour que vingt ans après par le préfet du Mont-Blanc, qui, en retrouvant dans les bureaux de Chambéry les pièces de ce travail, se fit un devoir de le faire connaître. Il s'agissait d'une province qui, quant à son climat, à son sol, ses productions, les mœurs de ses habitants, leur religion et leur répartition entre les villes et les campagnes, a d'intimes affinités avec la France prise en masse. Or, « en 1789, dit le préfet du Mont-Blanc (M. de Vernheil), le rapport des naissances était à la population totale comme 1 à 32.57, et le nombre des morts (non compris les militaires), comme 1 à 37.21. Si M. Necker avait pu connaître ce qui se passait si près de lui, il n'eût pas hésité à appliquer à la France deux multiplicateurs semblables à ceux de Savoie. Or, ceux-ci lui auraient révélé une population effective d'environ 30 millions et demi en 1775, milieu de la période décennale qu'embrassaient ses registres des naissances et des décès. »

Nous avons quelque peine à croire à un rapport mortuaire aussi favorable que 1 : 37.21 dans un pays où, d'après les documents publiés par le gouvernement sarde en 1838, il atteint à peine *aujourd'hui* ce chiffre. Fût-il exact, il n'aurait que la valeur d'un chiffre isolé, applicable seulement à un pays placé dans des conditions matérielles et morales toutes spéciales, et ne pourrait, par conséquent, raisonnablement servir à déterminer la population d'un grand État comme la France à la fin du dix-huitième siècle. Nous n'hésitons pas, pour nous, à adopter de préférence comme base d'un calcul plus rationnel, plus voisin de la vérité, le rapport des naissances à la population de la province de Bourgogne en 1784.

Il existe aux archives de l'Empire un carton appelé *le carton de M. Necker*. Ce carton contient, entre autres documents, les minutes des calculs à l'aide desquels cet homme d'État a déterminé le chiffre de la population en 1778. Autorisé à faire des recherches dans ce carton, nous y avons trouvé plusieurs exemplaires d'un tableau faisant connaître la population de la France en 1790. L'un de ces exemplaires nous ayant paru la mise au net des autres, nous eûmes l'idée de le comparer avec un tableau de la population par département qu'Arthur Young a inséré dans ses *Voyages en France dans les années 1787-88-89 et 90*. Les deux documents étant identiques, nous dûmes en conclure qu'ils émanaient de la même source. Maintenant, quelle était cette source ? Un dénombrement avait-il eu lieu réellement, ou ne s'agissait-il encore que d'une nouvelle évaluation d'après une année moyenne des naissances les plus récentes ? Le carton Necker ne contenant aucune indication à ce sujet, nous avons dû nous reporter aux explications dont A. Young fait précéder son tableau de population, explications d'une exactitude d'autant moins douteuse, qu'il est évident qu'elles lui ont été données, avec le tableau lui-même, par un membre de l'Assemblée nationale, peut-être même du gouvernement.

Voici le texte du célèbre voyageur anglais :

« L'Assemblée nationale a fait faire des recherches sur la population de l'Empire, et elles ont donné une solution plus exacte qu'aucun des calculs précédents. Cela s'est pratiqué par le moyen des rôles des taxes, dans lesquels toutes les personnes non sujettes à l'imposition sont enregistrées dans ce que nous nommerions des duplicata, et comme les ordres pour faire ces rôles sont positifs et explicites; que, d'ailleurs, il n'en revient aucun avantage à ceux qui cachent leur nombre, mais qu'au contraire ils sont, dans bien des cas, favorisés en raison du nombre de leurs enfants, on peut conclure que ce sont les guides les plus sûrs, etc., » (vol. III, page 206 *et passim*, traduction de F.S., 2^e édition, 1794). Ainsi, d'après Young, il ne s'agirait pas ici d'un dénombrement, mais bien du résultat d'un dépouillement des rôles de capitation.

Si l'on se reporte soit aux statistiques préfectorales dressées en l'an XI en vertu des ordres et d'après un plan émané du gouvernement, soit aux statistiques locales rédigées sous les auspices des préfets avec les documents des archives des préfectures, on trouve, sur les opérations qui ont servi à déterminer la population en 1790, des détails qui seraient de nature à faire croire que les chiffres réunis à cette époque sont supérieurs à la vérité.

En voici quelques extraits :

« ... Les évaluations de 1790 portent la population à 314,630, tandis qu'elle n'était plus en 1796, d'après un dénombrement réel, que de 308,452; aussi on peut croire qu'à peu près partout les évaluations de 1790 ont été supérieures à la vérité, mais cependant dans d'assez faibles proportions. Cette affirmation est même une chose assez remarquable. » (*Statistique des Bouches-du-Rhône*). L'auteur semble oublier que, de 1790 à 1796, il s'est produit des faits de révolution et de guerre qui ont dû, non-seulement arrêter le mouvement progressif de la population, mais encore lui faire subir des pertes notables.

— « ... Les recensements faits en 1790 et en l'an IV portaient la population du département, le premier à 483,286, le second à 441,385. Ces recensements, le premier surtout, sont fort exagérés. Des intérêts politiques, en tête desquels il faut mettre celui de la représentation au Corps législatif, ont présidé, pendant quelque temps, à la confection des états de population dans plusieurs départements. » (*Annuaire statistique de la Dordogne* pour l'an XII de la république.)

— « ... Avant 1790, la population était évaluée à 418,507 habitants. Elle fut portée cette année à 425,622, suivant les états du recensement fournis par les municipalités à l'administration centrale du département. Mais il fut reconnu (par qui?) que les chiffres indiqués dans la plupart de ces états avaient été exagérés par les communes pour se donner plus d'importance et pour nommer en même temps un plus grand nombre d'électeurs. (*Statistique générale du département de l'Isère*, 1846.)

— « ... On a fait plusieurs dénombremens depuis la Révolution; mais comme les premiers eurent lieu dans des circonstances où toutes les prétentions se développaient, où chaque localité espérait obtenir quelque établissement public, où toutes les villes demandaient à être chef-lieu de département, ou tout au moins d'un district ou d'un tribunal; où chaque commune voulait être le centre d'un canton ou d'une justice de paix, où l'ambition des individus secondait cette tendance des masses, on exagéra beaucoup la population. A des époques plus récentes, on conservait les mêmes vues, et on chercha surtout à augmenter les produits des recensements lorsque chaque commune voulut avoir des ministres des cultes salariés par l'État. D'ailleurs, pour éviter les longues opérations d'un dénombrement rigoureux, on prit toujours pour base le premier, qui avait été fait sous l'influence des prétentions locales.

« Celui qui fut demandé aux maires en 1790 portait la population totale des communes qui font encore partie du Lot à 258,750. Nous avons eu l'occasion de nous convaincre que, bien que la population ait augmenté depuis cette époque, les communes auxquelles on avait donné de 8 à 900 habitants n'en ont encore (l'auteur écrit en 1831) que 625 à 630.

« ...A la même époque (1790), l'Assemblée constituante fit faire des recherches sur toute la population du royaume, en prenant pour base les rôles des contributions et d'autres rôles sur lesquels on inscrivait toutes les personnes non sujettes à l'impôt. Ce dénombrement, qui se fit par les soins du bureau topographique de l'Assemblée ¹, paraît être resté notablement au-dessous du chiffre réel de la population. » (*Statistique du Lot*, par Delpon, 1831.)

— « ...Mais tout contribuait alors (dénombrement de 1790), à faire exagérer la population. Les officiers municipaux voulaient favoriser leurs curés, dont le traitement avait la population pour base. Chaque commune voulait être chef-lieu, ou avoir des établissements, ou fournir un plus grand nombre d'électeurs. Il n'est pas un recensement, fait à cette époque, qui n'ait ressenti plus ou moins l'influence de ces petits intérêts. La crainte des impôts n'arrêtait pas; c'était le moment où l'on persuadait au peuple qu'il ne payerait plus rien. » (*Statistique des Deux-Sèvres*, par Dupin, préfet, an XII.)

— « ...En 1790, l'administration départementale envoya au comité de division de l'Assemblée constituante un tableau de population. J'ai longtemps douté de la sincérité de ce dénombrement, qui me paraissait exagéré. Je savais que, dans le commencement de la Révolution, les plus petites communes cherchaient à se donner de l'importance, et je soupçonnais que le désir de présenter un grand nombre d'électeurs avait pu faire exagérer la population. *Mais en y réfléchissant, j'ai remarqué que, à l'exception de quatre, tous les cantons du département étaient composés de communes rurales et qu'il était peu vraisemblable que les maires se fussent concertés pour exagérer leur population.* » (*Statistique descriptive générale de la Vendée*, 1844.)

Cette opinion nous paraît la plus sage, la plus plausible de toutes.

Maintenant, quelle que soit la valeur des appréciations qui précèdent, il paraît hors de doute que deux opérations ont eu lieu, en 1790, pour connaître la population de la France. La première a consisté dans un dénombrement réel, effectif par les soins des maires. La seconde, qui paraît être l'œuvre d'un comité de l'Assemblée constituante, a consisté à calculer, par département, le nombre des habitants d'après celui des redevables de la capitation.

Au surplus, quand on examine avec attention le tableau publié par Young, on constate, pour un grand nombre de départements, que les trois dernières unités des nombres sont identiques (tantôt 000, tantôt 333), signe évident d'un calcul dont la donnée ne nous est pas connue. On trouve encore, au besoin, la preuve de son caractère purement évaluatif dans ce fait que la répartition des habitants entre les villes et les campagnes qui l'accompagne est tout simplement calculée d'après la base des deux tiers pour les communes rurales et d'un tiers pour les communes urbaines.

Si nous avons discuté avec quelques détails le prétendu dénombrement cité par le célèbre touriste anglais, c'est qu'il s'est fait récemment un certain bruit autour de ce document, décrié par les uns, accueilli avec faveur par d'autres, sans raisons bien concluantes dans un sens ou dans l'autre.

En fait, d'après Young, la France comptait en 1790, 26,363,074 habitants, moins la Corse et Vaucluse, et avec ces deux départements (d'après leur population en 1800), 26,718,390. Dans notre conviction, fondée sur des faits trop nombreux pour pouvoir être reproduits ici, ce chiffre doit être accru de près d'un million. Nous en donnerons la preuve dans un travail spécial et détaillé que nous préparons sur le mouvement de la population en France avant 1800.

Dans le but de déterminer le nombre des députés à envoyer au Corps législatif, la Convention, par un décret du 20 août 1793, ordonna un nouveau dénombrement de la population. Les graves préoccupations résultant de la guerre civile et étrangère et de la désorganisation de l'administration départementale, ne permirent pas de l'exécuter. Déjà, avant ce décret, par une circulaire des 10 mai et 17 juin de la même année, le ministre de l'intérieur avait vainement demandé aux administrateurs

1. C'est très-probablement le résultat de ce travail qui a été communiqué à A. Young.

de département un état de population pour les villes de 2,000 âmes et au-dessus. « ...Le retard que vous apportez à me fournir ces états, écrit le ministre Garat, suspend mes opérations personnelles sur ces objets, et m'empêche de faire dresser le *Tableau général de la population* de la République, qui devrait déjà être mis sous les yeux de la Convention. » En exécution du décret du 19 vendémiaire an IV (11 octobre 1795) sur l'organisation administrative et judiciaire de la France, l'administration supérieure prescrivit encore un dénombrement. Les résultats de cette opération paraissent avoir été transmis au moins partiellement par l'autorité locale; mais il n'en existe aucune trace aux archives du ministère de l'intérieur, ou aux archives de l'Empire.

De l'an IV (1795) à l'an VIII (1800), l'administration semble avoir renouvelé ses efforts, mais sans succès, pour obtenir des tableaux de population exacts. « *Depuis l'an IV*, écrit le ministre de l'intérieur aux préfets par sa circulaire du 26 floréal an VIII (16 mai 1800) l'administration générale a fait des efforts inutiles pour se procurer des états *complets* de la population de la France. Le grand nombre d'objets dont on avait désiré que ces états présentassent la réunion peut avoir été un des principaux motifs de l'inexactitude ou de l'omission du renvoi; » — et plus loin : « ...J'espère que je n'aurai point à me plaindre désormais d'une négligence semblable à celle qui *a empêché jusqu'ici* que l'administration eût sous les yeux des tableaux *complets*. »

2. DÉNOMBREMENTS DU XIX^e SIÈCLE JUSQU'EN 1856

La circulaire dont sont extraits les passages précédents est précisément celle qui a prescrit le premier dénombrement dont les résultats aient été publiés officiellement, le dénombrement de 1801. On remarque avec surprise qu'elle ne contient aucune instruction sur la manière dont les habitants seront recensés, et notamment sur la grave question de savoir si tous les individus trouvés présents à un titre quelconque dans la commune au moment de l'opération, ou les *domiciliés* seulement, devront y être compris.

L'authenticité de ce dénombrement ayant été souvent contestée en ce sens qu'au lieu des résultats d'une véritable énumération, les préfets n'auraient transmis au gouvernement que de simples évaluations, nous nous sommes reporté aux originaux déposés aux archives de l'Empire et nous avons été conduit à penser, autant que la correspondance administrative et la forme extérieure d'un document manuscrit peuvent fournir des indices suffisants à ce sujet, que les tableaux transmis par les préfets, *par commune, par canton et par arrondissement*, sont bien réellement la récapitulation d'un recensement effectif. Amené à comparer le manuscrit des archives avec la publication faite par le bureau de la *Statistique générale de la France* (vol. de 1837), nous avons constaté dans les deux documents des différences assez notables en ce qui concerne les chiffres afférents à 10 départements. La somme des différences est de 96,294 en plus dans le manuscrit; ce qui élèverait le total fourni par ce dénombrement non plus à 27,349,003, chiffre imprimé, mais à 27,445,297.

L'exactitude de ce résultat a été vivement discutée de nos jours. On a prétendu qu'il devait être notablement inférieur à la vérité. Malgré les pertes résultant des faits de révolution et de la guerre (guerre civile et étrangère), de l'émigration, des mortalités exceptionnelles dues aux chertés qui ont régné pendant à peu près toute la période révolutionnaire, on a soutenu que la population de la France devait être de 30 millions au moins au commencement de ce siècle. Si l'on s'en rapporte aux auteurs des statistiques départementales qui ont été contemporains des opérations ou qui ont puisé aux archives des préfectures, on serait assez disposé à admettre cette opinion. Ils sont en effet à peu près unanimes à présenter le recensement de 1801 comme fait avec une grande précipitation et sans aucun des soins qu'exigent ces vastes et difficiles enquêtes. Mais l'argument principal à l'appui de la thèse qui en

conteste l'exactitude, c'est l'accroissement de population énorme que met en lumière celui de 1806, accroissement qui ne peut se justifier que par les omissions commises en 1801.

La circulaire du 30 novembre 1805, qui a prescrit le second dénombrement opéré depuis 1800, appelle une attention toute particulière, d'une part, parce qu'elle contient la critique des opérations analogues effectuées antérieurement, de l'autre parce qu'elle prescrit de recenser, non pas tous les habitants indistinctement trouvés dans les communes par les agents du recensement, mais seulement *les citoyens domiciliés*¹. « ...Vous ne saurez trop recommander aux sous-préfets, écrit le ministre, de donner une scrupuleuse attention à ce travail. *Il faut éviter les diverses erreurs dans lesquelles de faux calculs d'intérêts opposés ont successivement entraîné les auteurs des dénombremments qui ont eu lieu jusqu'à ce jour : les uns ont exagéré la population, croyant par là donner plus d'importance à la ville qu'ils habitaient; d'autres l'ont diminuée, dans l'espérance de se dérober aux charges publiques.* Il faut se garder de ces deux excès. » Et plus loin : « ...Vous remarquerez que ce recensement doit comprendre tous les citoyens *domiciliés*... Il n'y a d'exceptés absolument que les militaires, lesquels n'ont pas pour domicile le lieu où ils sont actuellement en garnison. Cependant, vous me donnerez le nombre des militaires du département aujourd'hui sous les armes, sans vous occuper du lieu où ils sont aujourd'hui. Je ne vous demande pas le nombre des hommes *dans* le département, mais le nombre des hommes *du* département, actuellement au service. »

On comprend, à la simple lecture, les vices de cette instruction. Le domicile devenant la base du dénombrement, si ce mot a été entendu dans le sens que lui donne la loi, d'un trait de plume, la plus grande partie des populations flottantes, c'est-à-dire de 2 à 300,000 individus, s'est trouvée éliminée de l'opération. Les dispositions relatives au recensement des militaires ne laissent pas moins à désirer. En recommandant de porter au compte de la population de chaque département les militaires incorporés, sans que l'autorité locale ait à se préoccuper de leur existence, on s'exposait, surtout à cette époque de guerre à peu près continuelle, à inscrire comme vivants un assez grand nombre d'individus décédés.

Malgré ces causes d'erreurs, le dénombrement de 1805 accusa un résultat de 29,107,425, soit un accroissement de population, depuis 1800, de 1,662,128; chiffre énorme et bien difficile à justifier, dans l'hypothèse de l'exactitude de celui de 1800. En essayant de déterminer, d'après l'excédant des naissances sur les décès, de 1801 à 1805, la population probable au 1^{er} janvier 1806, le chiffre de 1800 pris comme point de départ, on ne trouve que 27,785,089. Et encore ce chiffre est-il trop élevé, car il est certain qu'un grand nombre de décès militaires n'ont pas été inscrits en France, et, par conséquent, l'excédant officiel des naissances est supérieur à l'excédant réel. Cette observation confirme l'hypothèse de nombreuses omissions volontaires ou involontaires en 1800.

De 1806, il faut remonter à 1820² pour trouver le troisième dénombrement exécuté en France. Cette lacune est fort regrettable. Une nouvelle énumération en 1816, c'est-à-dire immédiatement après le rétablissement de la paix générale, eût offert le plus grand intérêt, en révélant les vides de la population masculine par suite des guerres à peu près continuelles qui ont rempli les années 1806 à 1815. Si l'on pouvait admettre que, de 1816 à 1836, les émigrations et les immigrations se soient balancées, ce que nous ignorons complètement, et si l'on considère avec nous le dénombrement de 1836 comme le plus sincère qui ait encore été fait jusqu'à cette époque, par suite des précautions particulières

1. Cette prescription indique que la question de la simple résidence ou du domicile légal comme base du dénombrement avait été soulevée en 1801. C'est la preuve indirecte qu'au moins dans un certain nombre de départements, le recensement de cette même année a été le résultat d'une véritable énumération.

2. Il a été publié dans un document officiel un prétendu dénombrement de 1811. Ce dénombrement, emprunté à l'*Exposé de la situation de l'Empire* pour les années 1811 et 1812, n'est pas autre chose que la reproduction, avec quelques légères modifications, de celui de 1806, mais d'après les *états manuscrits* déposés aux Archives de l'Empire, états que nous avons examinés avec le plus grand soin et qui présentent un certain nombre de différences en moins avec le document imprimé.

que l'administration prit, comme nous le verrons, pour en assurer l'exactitude, on peut, par le simple mouvement des naissances et des décès, déterminer approximativement la population par sexe de la France en 1816.

La population relevée en 1836 se divise ainsi qu'il suit, par sexe :

Hommes	Femmes	Total
16,460,701	17,080,209	33,540,910

Ceci posé, on constate que, du 1^{er} janvier 1816 au 1^{er} janvier 1836, l'excédant des naissances féminines sur les décès féminins est de 1,475,614. Le recensement de 1836 ayant eu lieu, selon l'usage, à la fin de juin, il faut ajouter à ce chiffre l'excédant des naissances féminines pour les six premiers mois de l'année, soit 47,031; on obtient alors un excédant total de 1,522,645. En déduisant ce chiffre de 17,080,209, on trouve, au 1^{er} janvier 1816, 15,557,564 femmes. Si l'on détermine par le même procédé le nombre des hommes à la même date, on obtient le chiffre de 14,466,645. Un dénombrement opéré au 1^{er} janvier 1816 eût donc donné, dans les conditions que nous avons supposées, les résultats ci-après :

Femmes	Hommes	Total	Excédant des femmes
15,557,564	14,466,645	30,024,209	1,090,919

On peut juger de l'énormité de cet excédant par ce fait qu'il a diminué à chaque dénombrement, et qu'en 1851 il n'était plus que de 193,242, bien que l'armée d'Afrique et le corps expéditionnaire de Rome n'aient pas figuré dans cette énumération.

Revenons au dénombrement de 1820. La circulaire ministérielle (26 juin 1820), qui en prescrit l'exécution, ne contient aucune disposition nouvelle. « Le cadre que je vous envoie, dit le ministre, *est semblable à celui qui a été dressé en 1806*, avec cette seule différence qu'il y est ajouté une colonne pour indiquer la population agglomérée de 1,500 âmes et au-dessus de celles des communes qui ont cette population. » Cette disposition avait pour but de faciliter l'assiette du droit d'entrée sur les boissons, au profit du trésor.

D'après le nouveau dénombrement, la population s'élevait, en 1820, à 30,461,875. En prenant pour mesure de son accroissement, dans cette période, l'excédant des naissances sur les décès, on aurait dû trouver 30,779,433. La différence est probablement due en grande partie à l'omission des populations flottantes.

En 1825, l'administration, reculant devant les difficultés d'un nouveau dénombrement et obligée cependant, aux termes de l'ordonnance royale du 16 janvier 1822, d'établir de nouveaux états de population à partir du 1^{er} janvier 1826, ne trouva rien de mieux à faire que d'inviter les préfets à *composer* une nouvelle population à l'aide du calcul de l'excédant des naissances sur les décès ou réciproquement dans les communes de leur département. Cette opération d'un genre nouveau qui faisait abstraction du mouvement *extérieur* de la population, donna, d'après les tableaux annexés à l'ordonnance du 15 mars 1827, un résultat de 31,858,937, soit un accroissement de 1,397,062 par rapport à 1820. Cet accroissement est considérable sans doute, et cependant, d'après l'excédant des naissances constaté par le relevé des tableaux du mouvement de l'état civil que les préfets transmettent annuellement à l'administration, on aurait dû trouver un chiffre encore plus élevé, c'est-à-dire 31,996,956.

Le 25 mars 1831, le ministre invita les préfets à procéder à un nouveau dénombrement. « ... Le but de ce travail, dit la circulaire, étant d'obtenir des résultats de la plus grande exactitude, j'ai pensé qu'on *n'y parviendrait que fort imparfaitement en employant le procédé qui a été suivi en 1826*. J'ai décidé, en conséquence, qu'il serait procédé à un recensement général de la population. » Ce recensement fit constater une population de 32,569,223, soit un accroissement de 2,107,348 par rapport au dénombrement de 1821, et de 750,286 relativement à l'évaluation de 1826. D'après l'excédant des naissances, la population se serait accrue, de 1821 à 1831, de 2,485,549.

La circulaire du 10 avril 1836 appelle l'attention, en ce sens surtout qu'elle prescrit, dans des termes plus précis que les instructions précédentes, de ne recenser que les *domiciliés*. Elle aggravait ainsi les chances d'erreurs que pouvaient présenter les dénombrements précédents. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que l'administration, en France, se préoccupait moins alors, dans ces vastes opérations, de l'intérêt statistique que de l'exacte application des lois politiques, financières, administratives, qui ont la population pour base; or, à ses yeux, cette application, pour être équitable, doit être basée, non sur une population flottante et incertaine, mais sur une population domiciliée et sédentaire. Disons, en passant, que cette opinion peut être très-justement contestée. Dans le plus grand nombre des cas, en effet, les populations dites *flottantes* (garnisons, élèves des établissements d'instruction publique, prisonniers, etc.), ne sont telles qu'en ce sens que les *individus* dont elles se composent changent fréquemment de résidence; mais elles sont sédentaires en fait par *leur nombre total* qui ne varie que faiblement.

La circulaire de 1836 se recommande d'ailleurs par des prescriptions nouvelles destinées à assurer l'exactitude du dénombrement. Ces prescriptions sont résumées dans l'extrait ci-après : « ...Le tableau *nominatif* des habitants doit être établi par *famille* ou *ménage*, en portant en tête de chaque ménage le chef de famille, puis sa femme, puis ses enfants, puis les aïeux ou autres parents faisant partie du même ménage, puis enfin les domestiques attachés à la famille. » Enfin, dans les cadres annexés à cette instruction et que les maires étaient appelés à remplir, on trouvait, pour la première fois, l'indication des maisons, des ménages, des âges et des professions. C'était un progrès très-sensible sur les autres énumérations, et il est vivement à regretter que l'administration supérieure n'ait pas centralisé, dépouillé et publié ces renseignements dont la valeur serait si grande aujourd'hui!

On constata, en 1836, une population de 33,540,910 habitants, soit une augmentation de 971,687 par rapport à 1831. D'après l'excédant des naissances sur les décès, on aurait dû trouver, au 1^{er} juillet 1836, 33,822,185 personnes. On voit que l'écart entre la population dénombrée et la population calculée tend à diminuer. C'est l'indice certain d'une amélioration sensible dans les procédés matériels du recensement.

En 1841, le principe de la *résidence* est enfin substitué à celui du *domicile*. Seulement, pour concilier les exigences administratives avec l'intérêt statistique, on décide (Circul. du 2 avril 1841) que les individus non domiciliés seront dénombrés *en bloc* et devront être distraits de la population totale, pour l'application des lois qui ont le chiffre des habitants pour base. Ce dénombrement aurait probablement donné des résultats plus exacts que les précédents, s'il n'eût été opéré sous l'influence des graves événements amenés par le recensement des valeurs locatives. Représenté par une presse hostile comme une annexe de cette délicate opération financière, il rencontra, de la part des habitants et des maires eux-mêmes, des résistances très-vives qui eurent pour résultats de nombreuses omissions. Il donna pour résultat un chiffre de 34,240,178 habitants; soit un accroissement de 689,268 depuis 1836, le plus faible qui eût encore été constaté.

En 1846, l'administration, en réglementant (Circ. du 6 mai 1846), le principe de la *résidence*, lui restitue, à tort, selon nous, quelques-uns des caractères du *domicile*. Mais, en même temps, par une heureuse compensation, elle prescrit, pour éviter les doubles emplois, que les populations flottantes seront recensées à *jour fixe*. Le dénombrement de cette année, effectué au milieu d'un calme profond,

répara les omissions de 1841. La population recensée s'éleva au chiffre considérable de 35,400,486, ce qui indiquait un accroissement de 1,160,316, par rapport à 1841. Si l'excédant des naissances sur les décès eût seul contribué au progrès de la population, on n'eût recensé que 35,149,555 habitants, soit un accroissement seulement de 909,377. Il est évident qu'un grand nombre de personnes omises, volontairement ou non, en 1841, avaient été recensées en 1846.

Le dénombrement de 1851, opéré conformément à des instructions peu différentes de celles de 1846 quant au mode d'énumération, mais cependant un peu plus favorables au principe de la simple résidence, n'a mis en lumière qu'un accroissement de 382,684. Il est vrai que trois faits graves de nature à exercer l'influence la plus défavorable sur le mouvement de toute population, s'étaient produits dans l'intervalle : la cherté de 1846-1847, le choléra de 1849, et la révolution de 1848. D'après l'excédant des naissances sur les décès, on aurait dû trouver 35,922,055 habitants, soit un accroissement de 521,569. Le mouvement extérieur de la population s'était donc soldé par un excédant d'émigration notable. La révolution de 1848, de continuelles appréhensions sur le maintien de l'ordre, de vives préoccupations sur l'avenir politique du pays, le ralentissement de la plupart des travaux publics et privés, expliquent suffisamment cette émigration.

Si le dénombrement de 1851 indique un ralentissement sensible dans le progrès de notre population, il appelle, sous d'autres rapports, toute notre attention. C'est pour la première fois, en effet, que l'administration française, dont le zèle commençait à être stimulé par l'exemple que lui donnaient déjà depuis longtemps les gouvernements étrangers et notamment l'Angleterre, la Belgique, la Saxe, la Suède, etc., se décide à recueillir et à mettre au jour les résultats du recensement au point de vue de l'âge, des professions, des nationalités et des cultes.

Ce document, imprimé en 1854, était, à cette date, le travail le plus étendu, le plus considérable qui eût encore été publié sur la population de notre pays. Mais nous croyons qu'il a été dépassé en importance et en exactitude par le *census* de 1856, dont nous allons reproduire les principaux détails en les rapprochant des faits analogues recueillis en 1851.

Disons d'abord que les circulaires des ministères de l'intérieur et de l'agriculture et du commerce (car les dénombremments, en France, se font par les ordres combinés des deux ministères représentant, le premier, l'intérêt purement administratif, le second, l'intérêt économique) n'ont rien changé aux instructions précédentes en ce qui concerne l'époque et la forme du dénombrement. Elles ne les ont point modifiées notamment au point de vue de la condition du domicile et de la résidence; seulement le département du commerce a cru devoir recommander, comme élément de contrôle et, par conséquent, comme garantie d'exactitude, l'emploi d'un *bulletin de recensement*, destiné à être rempli séparément pour chaque ménage. Ce bulletin, qui est imprimé, contient toutes les questions auxquelles il doit être répondu en ce qui concerne les noms et prénoms, l'état civil, l'âge, la profession, etc., et l'agent du recensement doit se borner à inscrire, dans la colonne afférente à chacune d'elles, la réponse à laquelle elle a donné lieu.

Les deux recensement n'ont pas, d'ailleurs, été identiques quant à la nature et au nombre des renseignements demandés. C'est ainsi qu'en 1856, le ministre du commerce a cru devoir éliminer du programme de l'enquête, sauf à l'y réintégrer, au besoin, en 1861, le document relatif aux cultes, une foule de personnes appartenant aux cultes non catholiques, qui avaient cru voir (chose singulière!), dans la question posée à ce sujet en 1851, une atteinte à la liberté de conscience, ayant à cette époque refusé d'y répondre. Pour simplifier une opération que le ministre de l'intérieur, se plaçant au point de vue exclusif du travail ainsi imposé à l'autorité locale, considérait déjà comme extrêmement compliquée, la nationalité n'a pas été non plus demandée en 1856. Il en a été de même, et par des raisons identiques d'un certain nombre des infirmités extérieures recensées en 1851, et dont il eût été du plus grand intérêt de continuer la monographie en 1856.

Mais il est juste de dire que les sacrifices ainsi faits par le ministre du commerce aux préoccupations de son collègue de l'intérieur, ont été compensées, dans une forte mesure, par l'élargissement du programme de 1851 en ce qui concerne les questions maintenues. Ainsi, au lieu de se borner à demander le nombre des maisons, comme en 1851, le ministre a voulu connaître, en outre, leur division en maisons : 1^o habitées; 2^o totalement ou partiellement inhabitées; 3^o en construction. Le mode de couverture des maisons bâties (chaume, tuiles, ardoises ou zinc) lui a également paru un renseignement utile à recueillir. Enfin, il a demandé leur classement d'après le nombre de leurs étages, conformément aux résolutions adoptées par le congrès international de statistique en 1853. Une extension analogue a été donnée à la statistique des ménages, qui ont été répartis par catégories d'après le nombre des personnes qu'ils comprennent. Une tentative importante a également été faite en 1856, pour connaître le nombre des mariés et veufs de chaque sexe *ayant* ou *n'ayant pas d'enfants*, moyen indirect de constater la fécondité croissante ou décroissante des mariages. — Les populations flottantes ont donné lieu à des spécifications plus nombreuses, plus détaillées et cependant plus précises que par le passé, et, par suite de ces améliorations, l'administration a pu se procurer une statistique satisfaisante : 1^o des établissements pénitentiaires; 2^o des établissements de bienfaisance; 3^o des établissements d'instruction secondaire, et 4^o des communautés religieuses d'après leur destination, autorisées ou non.

Le questionnaire des infirmités a également été élargi. Les aliénés qui, en 1851, avaient été confondus avec les idiots et les crétins, en ont été séparés. Les aveugles et les sourds-muets ont été recensés d'après l'origine de leur infirmité, selon qu'elle était congénitale ou postérieure à la naissance. Ces tristes, mais curieuses études auraient pu être encore étendues dans l'intérêt de la science; le classement par âge, pour chaque sexe, des divers infirmes eût été notamment un renseignement d'une grande valeur. Évidemment la crainte d'imposer un travail excessif aux agents du recensement n'a pas permis de l'insérer dans le cadre de l'enquête de 1856.

La statistique des professions n'a pas été recueillie d'après les mêmes bases en 1856 qu'en 1851. Dans cette dernière année, il avait été recommandé de classer séparément les femmes et les enfants qui auraient été reconnus *vivre exclusivement du produit de la profession du chef de la famille*. L'extrême difficulté de constater exactement ce fait ayant déterminé les agents du recensement à considérer le plus grand nombre comme étant à la charge du chef de la famille, près de 12 millions de femmes ou d'enfants, dont un grand nombre, peut-être, avait des professions distinctes ou concourait utilement à la profession de l'époux ou des parents, ont été placés dans la catégorie des personnes entièrement étrangères à la production nationale.

Pour prévenir le retour d'une pareille erreur, l'administration eut, en 1856, la pensée, non plus de rechercher la part de chaque individu dans chaque branche de cette production, information qui présente peut-être des difficultés inextricables, mais le nombre des individus vivant *directement* ou *indirectement* d'une profession quelconque, comme le chef de la famille, sa femme, ses enfants, ses domestiques, ses ouvriers, ses employés, etc. On arrivait ainsi à déterminer l'importance de chaque profession par rapport à l'ensemble des professions, idée neuve et essentiellement pratique, en ce sens que, dans le cas où des réformes douanières eussent été soit à l'étude, soit dans la pensée du Gouvernement, la statistique des professions ainsi conçue lui permettait de juger de l'importance des intérêts engagés dans les industries que ces réformes pouvaient affecter.

(La dernière partie de l'article, non reproduite ici, est consacrée à une comparaison entre les recensements de 1851 et 1856.)